

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATIONS

Délibération n° DCA 2024/24	Contrat groupe d'assurance statutaire : résultat de la procédure de mise en concurrence	APPROUVE
Délibération n° DCA 2024/25	Protection sociale complémentaire : résiliation du contrat collectif MNT en cours « garantie maintien de salaire »	APPROUVE
Délibération n° DCA 2024/26	Service « Missions temporaires » : réorganisation des missions	APPROUVE
Délibération n° DCA 2024/27	Modification du tableau des effectifs	APPROUVE
Délibération n° DCA 2024/28	Marché d'assurances du CDG87	APPROUVE

Liste publiée sur le site internet du CDG 87 le *ou 10.10.24*


La Directrice
HAUTE-VIENNE
Centre Départemental de Gestion
S. KATZ

Nombre de membres : 26
Quorum : 13
Nombre de membres présents : 14
Votants : 22

DELIBERATION n° DCA 2024/24

Thème : Prestations aux collectivités

Objet : Contrat groupe d'assurance statutaire :
résultat de la procédure de mise en
concurrence

Le mercredi 25 septembre 2024 à 15h30, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 22 juillet 2024, dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Pierre ALLARD ; M. Philippe BARRY ; M. Jacques BENN, suppléant de M. LOMBERTIE ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; Mme Annick MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Nadine RIVET, suppléante de Mme RIFFAUD ; M. Jean-Claude THOMAS ; Mme Béatrice TRICARD ; Mme Bernadette TROUBAT.

EXCUSES

M. François BOISSERIE ; M. Jean-Marie BOST ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; M. Philippe LACROIX ; M. Maurice LEBOUTET ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Samia RIFFAUD.

REPRESENTES

M. François BOISSERIE	a donné pouvoir à	M. Philippe BARRY
Mme Nadine BURGAUD	a donné pouvoir à	Mme Béatrice TRICARD
M. Bernard DELOMENIE	a donné pouvoir à	M. Jean-Gérard DIDIERRE
M. Ludovic GERAUDIE	a donné pouvoir à	Mme Monique PLAZZI
M. Vincent JALBY	a donné pouvoir à	Mme Nadine RIVET
Mme Valérie LACORRE	a donné pouvoir à	M. Fabrice GERVILLE-REACHE
M. Philippe LACROIX	a donné pouvoir à	M. Pierre ALLARD
M. Maurice LEBOUTET	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD

La Présidente rappelle que dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance groupe risques statutaires arrivant à son terme le 31 décembre 2024, la Présidente a été autorisée par délibération n°DCA 2023-35 du 8 décembre 2023 à lancer une procédure de mise en concurrence pour la période 2024-2028 et à faire appel pour accompagner le CDG 87 dans cette démarche à un cabinet d'audit spécialisé.

Après consultation, la mission d'assistance a été confiée au cabinet RISK Partenaires.

À la suite de l'élaboration du cahier des charges, une procédure concurrentielle avec négociations a été organisée. Elle a fait l'objet de 48 retraits dont 44 anonymes.

Un seul candidat a déposé une offre : CNP Assurances & RELYENS SPS

Cette offre a été transmise au cabinet RISK Partenaires pour analyse puis suivi des phases de négociations. Le cabinet RISK Partenaires a présenté ce jour, 25 septembre 2024, le rapport d'analyse final aux membres de la Commission d'appel d'offres (document joint en annexe).

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide de :

- **RETENIR** comme attributaire du marché à procédure négociée « Risques statutaires du contrat groupe à adhésion facultative » CNP Assurances & RELYENS SPS
- **APPROUVER** les garanties retenues par la Commission d'appel d'offres réunie le 25 septembre 2024
- **RECONDUIRE** le principe et l'instauration d'une participation financière directe aux frais de gestion de ce contrat d'assurance groupe des collectivités adhérentes, perçue directement par le CDG
- **FIXER** cette participation à 0.50 % du total des cotisations perçues
- **AUTORISER** le Centre de gestion à adhérer au présent contrat d'assurance groupe risques statutaires, couvrant les risques financiers liés aux agents fonctionnaires ou non titulaires de droit public
- **AUTORISER** la Présidente à prendre et signer les contrats et conventions en résultant et tout acte y afférent.

Fait et délibéré à Limoges, le 25 septembre 2024

La Présidente,


ACHARD


Transmis à la Préfecture le : 03.10.2024

Publié sur le site internet du CDG87 le : 04.10.2024

Nombre de membres : 26
Quorum : 13
Nombre de membres présents : 14
Votants : 22

DELIBERATION n° DCA 2024/25

Thème : Prestations aux collectivités

Objet : Protection sociale complémentaire :
résiliation du contrat collectif MNT en cours
« garantie maintien de salaire »

Le mercredi 25 septembre 2024 à 15h30, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 22 juillet 2024, dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Pierre ALLARD ; M. Philippe BARRY ; M. Jacques BENN, suppléant de M. LOMBERTIE ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; Mme Annick MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Nadine RIVET, suppléante de Mme RIFFAUD ; M. Jean-Claude THOMAS ; Mme Béatrice TRICARD ; Mme Bernadette TROUBAT.

EXCUSES

M. François BOISSERIE ; M. Jean-Marie BOST ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; M. Philippe LACROIX ; M. Maurice LEBOUTET ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Samia RIFFAUD.

REPRESENTES

M. François BOISSERIE	a donné pouvoir à	M. Philippe BARRY
Mme Nadine BURGAUD	a donné pouvoir à	Mme Béatrice TRICARD
M. Bernard DELOMENIE	a donné pouvoir à	M. Jean-Gérard DIDIERRE
M. Ludovic GERAUDIE	a donné pouvoir à	Mme Monique PLAZZI
M. Vincent JALBY	a donné pouvoir à	Mme Nadine RIVET
Mme Valérie LACORRE	a donné pouvoir à	M. Fabrice GERVILLE-REACHE
M. Philippe LACROIX	a donné pouvoir à	M. Pierre ALLARD
M. Maurice LEBOUTET	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD

La Présidente rappelle que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne est signataire depuis de nombreuses années avec la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) puis de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), d'un contrat collectif « Garantie maintien de salaire », permettant aux agents des collectivités qui y souscrivent de bénéficier d'un complément de traitement (à hauteur de 95%) en cas de perte de rémunération due à un arrêt de travail supérieur à 90 jours.

Elle rappelle également que dans le cadre de la réforme de la Protection sociale complémentaire et en application de l'article L 827-7 du code général de la fonction publique, le Centre de gestion a conclu avec la MNT une convention de participation d'une durée de 6 ans à compter du 01/01/2025 pour la couverture des risques prévoyance des agents dans l'effectif des employeurs qui souhaitent y adhérer.

En conséquence, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **DECIDE** d'autoriser la Présidente à résilier le contrat collectif MNT « garantie maintien de salaire » en cours.

Fait et délibéré à Limoges, le 25 septembre 2024

La Présidente,

Sylvie ACHARD



Transmis à la Préfecture le : 03.10.2024

Publié sur le site internet du CDG87 le : 06.10.2024

DELIBERATION n° DCA 2024/26

Thème : Prestations aux collectivités

Objet : Service « Missions temporaires » :
réorganisation des missions

Nombre de membres : 26

Quorum : 13

Nombre de membres présents : 14

Votants : 22

Le mercredi 25 septembre 2024 à 15h30, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 22 juillet 2024, dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Pierre ALLARD ; M. Philippe BARRY ; M. Jacques BENN, suppléant de M. LOMBERTIE ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; Mme Annick MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Nadine RIVET, suppléante de Mme RIFFAUD ; M. Jean-Claude THOMAS ; Mme Béatrice TRICARD ; Mme Bernadette TROUBAT.

EXCUSES

M. François BOISSERIE ; M. Jean-Marie BOST ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; M. Philippe LACROIX ; M. Maurice LEBOUTET ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Samia RIFFAUD.

REPRESENTES

M. François BOISSERIE	a donné pouvoir à	M. Philippe BARRY
Mme Nadine BURGAUD	a donné pouvoir à	Mme Béatrice TRICARD
M. Bernard DELOMENIE	a donné pouvoir à	M. Jean-Gérard DIDIERRE
M. Ludovic GERAUDIE	a donné pouvoir à	Mme Monique PLAZZI
M. Vincent JALBY	a donné pouvoir à	Mme Nadine RIVET
Mme Valérie LACORRE	a donné pouvoir à	M. Fabrice GERVILLE-REACHE
M. Philippe LACROIX	a donné pouvoir à	M. Pierre ALLARD
M. Maurice LEBOUTET	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD

La Présidente rappelle qu'actuellement le service « Missions temporaires » travaille au coup par coup en fonction des besoins des collectivités. Cette gestion entraîne les problématiques suivantes :

- Des écrits à chaque demande
- Pas de suivi des agents mis à disposition si la collectivité ne confie pas la mission jusqu'au bout
 - Suivi du vivier complexe
 - Erreur de paye, notamment quand le remplacement est de courte durée
 - Non-paiement des primes dues, notamment en matière de précarité
 - Disparités de traitement suivant les collectivités (régime indemnitaire, niveau de rémunération, grade de recrutement, ...)
 - Des agents remplaçants qui n'y trouvent pas leur compte et sortent du vivier

Pour pallier ces difficultés, elle propose de faire évoluer le service avec :

- La mise en place d'une convention d'adhésion au service systématique et généraliste
- La gestion du contrat et de la fiche de paye
- Le lissage de la rémunération avec un encadrement du niveau de recrutement et du régime indemnitaire quel que soit la structure accueillante
- Un encadrement des droits des agents remplaçants

Ces mesures devraient permettre de :

- Mieux suivre le parcours et les disponibilités des remplaçants
- Maintenir des niveaux de rémunération cohérents et attractifs
- Développer les capacités de remplacement du CDG87 par un meilleur appel d'offres et une fidélisation des personnes en recherche d'emploi inscrites au vivier

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide de :

- **VALIDER** le projet présenté en séance pour une mise en œuvre au 1er janvier 2025
- **AUTORISER** la Présidente à communiquer auprès des collectivités et des futurs remplaçants
- **AUTORISER** la Présidente à prendre et signer les contrats et conventions résultant de cette mise en œuvre et tout acte y afférent.

Fait et délibéré à Limoges, le 25 septembre 2024

La Présidente,

Marie ACHARD



Transmis à la Préfecture le : 03. 10. 2024

Publié sur le site internet du CDG87 le : 04. 10. 2024

Nombre de membres : 26
Quorum : 13
Nombre de membres présents : 14
Votants : 22

DELIBERATION n° DCA 2024/27

Thème : Affaires relatives au personnel

Objet : Modification du tableau des effectifs

Le mercredi 25 septembre 2024 à 15h30, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 22 juillet 2024, dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

Mme Sylvie ACHARD ; M. Pierre ALLARD ; M. Philippe BARRY ; M. Jacques BENN, suppléant de M. LOMBERTIE ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; Mme Annick MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Nadine RIVET, suppléante de Mme RIFFAUD ; M. Jean-Claude THOMAS ; Mme Béatrice TRICARD ; Mme Bernadette TROUBAT.

EXCUSES

M. François BOISSERIE ; M. Jean-Marie BOST ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; M. Philippe LACROIX ; M. Maurice LEBOUTET ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Samia RIFFAUD.

REPRESENTES

M. François BOISSERIE	a donné pouvoir à	M. Philippe BARRY
Mme Nadine BURGAUD	a donné pouvoir à	Mme Béatrice TRICARD
M. Bernard DELOMENIE	a donné pouvoir à	M. Jean-Gérard DIDIERRE
M. Ludovic GERAUDIE	a donné pouvoir à	Mme Monique PLAZZI
M. Vincent JALBY	a donné pouvoir à	Mme Nadine RIVET
Mme Valérie LACORRE	a donné pouvoir à	M. Fabrice GERVILLE-REACHE
M. Philippe LACROIX	a donné pouvoir à	M. Pierre ALLARD
M. Maurice LEBOUTET	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD

La Présidente rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de prendre en compte :

- L'inscription sur la liste pour l'accès au grade d'ingénieur au titre de la promotion interne de l'agent responsable du service « Prévention »,
- La réussite au concours interne d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de l'agent en charge de l'accueil et des archives,

il convient de modifier le tableau des emplois du personnel du Centre de gestion :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide de :

➤ **CREER :**

A compter du 1^{er} janvier 2025

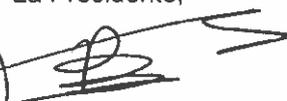
- Un emploi d'ingénieur à temps complet chef du service « Prévention »,
- Un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet chargé de l'accueil et des archives

➤ **APPROUVER** le tableau des emplois du personnel du Centre de gestion ci-après

Fait et délibéré à Limoges, le 25 septembre 2024

La Présidente,




Sylvie ACHARD

Transmis à la Préfecture le : 03 . 10 . 2024

Publié sur le site internet du CDG87 le : 04 . 10 . 2024

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2025

Emplois fonctionnels**pourvus****non pourvus**

Directeur général (centres de gestion de 9 001 à 12 000 agents, emploi assimilé à Directeur général des services des villes de 40 000 à 80 000 habitants)

1

Directeur général adjoint (centres de gestion de 9 001 à 12 000 agents, emploi assimilé à Directeur général adjoint des services des villes de 40 000 à 150 000 habitants)

1

GRADE	Catég.	Durée hebdo.	Budgétaire	Pourvu titulaire	Pourvu contractuel
Filière administrative					
Attaché hors classe	A	35 h	1	1	
Attaché	A	35 h	4	3	1
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	35 h	6	6	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	35 h	1	1	
Rédacteur	C	35 h	2	1	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	35 h	1	1	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	35 h	1	1	
Adjoint administratif	C	35 h	5	4	
Filière technique					
Ingénieur	A	35 h	2	1	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	35 h	1	1	
Technicien	B	35 h	1		1
Filière médico-sociale					
Médecin hors classe	A	35 h	4		4
Psychologue classe normale	A	35 h	1		1
Infirmier en soins généraux	A	28 h	1		1
TOTAL :			31	20	10

Nombre de membres : 26
Quorum : 13
Nombre de membres présents : 14
Votants : 22

DELIBERATION n° DCA 2024/28

Thème : Organisation générale du CDG87

Objet : Marché d'assurances du CDG87

Le mercredi 25 septembre 2024 à 15h30, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 22 juillet 2024, dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Pierre ALLARD ; M. Philippe BARRY ; M. Jacques BENN, suppléant de M. LOMBERTIE ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; Mme Annick MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Nadine RIVET, suppléante de Mme RIFFAUD ; M. Jean-Claude THOMAS ; Mme Béatrice TRICARD ; Mme Bernadette TROUBAT.

EXCUSES

M. François BOISSERIE ; M. Jean-Marie BOST ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; M. Philippe LACROIX ; M. Maurice LEBOUTET ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Samia RIFFAUD.

REPRESENTES

M. François BOISSERIE	a donné pouvoir à	M. Philippe BARRY
Mme Nadine BURGAUD	a donné pouvoir à	Mme Béatrice TRICARD
M. Bernard DELOMENIE	a donné pouvoir à	M. Jean-Gérard DIDIERRE
M. Ludovic GERAUDIE	a donné pouvoir à	Mme Monique PLAZZI
M. Vincent JALBY	a donné pouvoir à	Mme Nadine RIVET
Mme Valérie LACORRE	a donné pouvoir à	M. Fabrice GERVILLE-REACHE
M. Philippe LACROIX	a donné pouvoir à	M. Pierre ALLARD
M. Maurice LEBOUTET	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD

La Présidente rappelle que les contrats d'assurance du Centre de gestion précédemment souscrits, relatifs aux « Dommages aux biens et risques annexes », à la « Responsabilité civile et risques annexes », à la « Flotte automobile et risques annexes » et à la « Protection juridique des agents et des élus » arrivent à leur terme le 31 décembre 2024.

Il était nécessaire, en conséquence, de procéder à une nouvelle mise en concurrence, dans le cadre des procédures définies par le Code des Marchés Publics pour la passation des marchés de services.

C'est ainsi que le Centre de gestion a lancé le 19 avril dernier une consultation sous la forme d'une procédure adaptée selon les articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Compte tenu de la complexité en la matière, le CDG87 a bénéficié de l'assistance du cabinet RISK Partenaires qui intervient également pour le marché concernant le renouvellement du contrat d'assurance groupe risque statutaire.

La durée de ce marché est de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

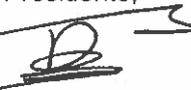
Cette consultation comporte 6 lots :

- Lot n°1 - Assurance Responsabilité civile - 2 offres : SMACL et MMA/Saidani
- Lot n°2 - Assurance Protection fonctionnelle - 1 offre : SMACL
- Lot n°3 - Assurance Protection juridique - 1 offre : PROTEXIA/Sarre et Moselle
- Lot n°4 - Assurance Automobile - 1 offre : GROUPAMA
- Lot n°5 - Assurance Dommages aux biens - 2 offres : SMACL et MMA/Saidani
- Lot n°6 - Assurance Cyber-risques : aucune offre reçue

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide de :

- **RETENIR** les offres suivantes :
 - Lot n°1 : SMACL avec une franchise de 1000 €
 - Lot n°2 : SMACL
 - Lot n°3 : PROTEXIA/Sarre et Moselle sans garantie expropriation et construction
 - Lot n°4 : GROUPAMA avec franchise de 1500 € + la PSE 1
 - Lot n°5 : MMA avec franchise 150 €
- **DONNER** délégation à la Présidente pour signer les marchés et tous documents correspondant à intervenir.

Fait et délibéré à Limoges, le 25 septembre 2024

La Présidente,

Sylvie ACHARD



Transmis à la Préfecture le : 03. 10. 2024

Publié sur le site internet du CDG87 le : 04. 10. 2024